

DECISION

N° 2025/128/DEC/7.1

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020
portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour le concert de l'association « *Restons Jeunes en Retraite* » qui aura lieu le vendredi 27 juin 2025 à 20h30 au théâtre du château.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le droit d'entrée pour le concert de l'association « *Restons Jeunes en Retraite* » qui aura lieu le vendredi 27 juin 2025 à 20h30 au théâtre château est fixé comme suit :
- tarif unique à 5 €

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le cinq juin deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,

Michel BARBIER

